

(Traduction)

## LA RADIODIFFUSION

### RECOMMANDATION RELATIVE AU POSTE CJOR DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Comme il s'est déjà écoulé plusieurs semaines depuis que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a recommandé d'annuler le permis de la station radiophonique CJOR de Vancouver, le ministre pourrait-il nous dire s'il a pris une décision à ce sujet et, si oui, sur quoi a-t-il fondé cette décision?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** L'honorable député comprendra sans aucun doute, comme tous les membres de la Chambre, que le permis n'a pas été suspendu immédiatement et, à cause de certains aspects juridiques très délicats de cette affaire, je continue d'étudier quelle recommandation faire à mes collègues. Je compte bien y accorder toute l'attention possible et prendre une décision dès que je le pourrai.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Comme un grand nombre de personnes, dans la partie sud de la Colombie-Britannique, affirment très fortement que les détenteurs actuels du permis de cette station radiophonique CJOR devraient avoir la permission de poursuivre leur exploitation, tiendra-t-on des audiences publiques dans la région afin que la population ait l'occasion d'exprimer ses vues sur la question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre des Transports ne tiendra sûrement pas d'audiences publiques, monsieur l'Orateur, et s'il doit y avoir des audiences publiques, elles devront être tenues par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, que le Parlement a chargé de tâches de ce genre. Il s'agit précisément là d'une de ces questions que je prends en considération dans la mesure où je le peux. On me dit que la situation est sans précédent, et j'estime qu'il est très important que, quoiqu'on fasse, il faudra y apporter beaucoup de soins, conformément à la loi et en tenant compte de la justice naturelle.

**M. Douglas:** En ce cas, puis-je poser une question complémentaire au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur? Nous dirait-il si le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion songe à tenir des audiences dans la partie sud de la Colombie-Britannique afin de connaître l'opinion du grand public dont une grande partie a bénéficié des émissions présentées par la station CJOR et voudrait exprimer ses vues

sur l'opportunité de permettre aux détenteurs actuels du permis de poursuivre leurs opérations?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, j'essaierai volontiers d'obtenir l'opinion du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion à cet égard.

**M. Winch:** Une question complémentaire au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné l'urgence de la question, le ministre nous dirait-il s'il tient compte dans son étude de la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion au sujet de la révocation du permis, du fait que M<sup>me</sup> Chandler, qui détient 55 p. 100 de la propriété, possède deux citoyennetés, canadienne et américaine?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de la chose. Au premier abord, la question ne me semble pas tout à fait pertinente. Mais j'examinerai cette question en même temps que les autres. Avant d'en arriver à une décision, avant même de discuter de la question avec mes autres collègues, je me propose d'en discuter avec mon honorable ami, le secrétaire d'État.

**M. Winch:** Cette question est de première importance, monsieur l'Orateur, car si je ne m'abuse, un citoyen américain ne peut détenir la part majoritaire d'une station radiophonique. C'est pourquoi j'ai demandé au ministre de nous dire s'il avait pris la chose en considération.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### PARTICIPATION SYNDICALE AUX DISCUSSIONS RELATIVES À LA PÉNURIE DE MINEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question dont je lui ai donné avis hier. J'aimerais lui demander si les Métallurgistes unis d'Amérique lui ont fait savoir qu'ils aimeraient prendre part aux délibérations avec la *Canadian Metal Mining Association* au sujet des problèmes de la main-d'œuvre; dans le cas de l'affirmative, ont-ils été invités à ces délibérations, comme le ministre me l'avait promis en avril et, dans le cas contraire, pourquoi ne les aurait-on pas invités à y participer?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, cette question vient du fait que la *Metal Mining Association* avait demandé une entrevue au ministre des Mines et des Relevés techniques en vue d'un échange normal de vues. Au cours de cette réunion, à